

N°2015-BCA-75

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**SECURISATION DE L'ACCES AU RESEAU DU CENTRE DE TRAITEMENT DE  
L'ALERTE DU SDIS76 POUR L'ACHEMINEMENT DES APPELS DE SECOURS  
18-112 ET FOURNITURE DES ABONNEMENTS, DES COMMUNICATIONS LIEES  
ET DES LIGNES OPERATIONNELLES**

Le 11 décembre 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE**

- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Par délibération en date du 16 avril 2014, le Sdis 76 a adhéré au groupement de commandes composé du département de la Seine-Maritime et la ville de Rouen, dans le domaine des services de télécommunication. Depuis, la Métropole Rouen Normandie a rejoint ce groupement.

La sécurisation de l'accès au réseau du centre de traitement de l'alerte (CTA) et du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) s'avère cependant spécifique. Il est question ici d'assurer l'acheminement des appels d'urgence en cas de rupture du lien principal, par la mise en place d'un lien de secours.

Ce contexte conduit le Sdis 76 à lancer sa propre consultation.

Le Service dispose actuellement de deux marchés distincts en la matière, l'un relatif à la sécurisation de l'accès au réseau, l'autre ayant trait aux abonnements et communications. Ces deux contrats ont été souscrits auprès de la société Orange.

Ces marchés arrivant à échéance, un appel d'offres a donc été lancé pour la passation d'un nouveau marché intégrant l'ensemble des prestations couvertes par les deux marchés actuels.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 octobre 2015 au bulletin officiel des annonces des marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 novembre 2015 à 12h00.

Le critère de jugement des offres définis dans le cadre de cette consultation est le critère unique du prix le plus bas.

Une seule offre a été reçue celle de la société Orange.

\*

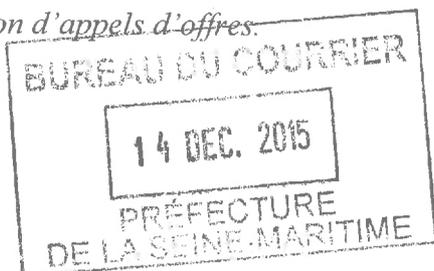
\* \*

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 11 décembre 2015 sur l'attribution du marché relatif à la sécurisation de l'accès au réseau du centre de traitement de l'alerte du Sdis 76 pour l'acheminement des appels de secours 18 – 112 et à la fourniture des abonnements, des communications liées et des lignes opérationnelles. La commission a attribué le marché, d'une durée d'une année reconductible trois fois, à la société ORANGE, pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € HT.

\*

\* \*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer le marché ainsi que tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la commission d'appels d'offres.*



**Le président du conseil d'administration,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "André GAUTIER".

**André GAUTIER**